

France-Marseille: Public road transport services

OJ S 6/2024 09/01/2024

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: metropole d aix marseille provence

National registration number: 2000548070017

Postal address: 58 bd Charles Livon

Town: Marseille

NUTS code: FRL04 Bouches-du-Rhône

Postal code: 13007

Country: France

E-mail: Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr**Internet address(es):**Main address: <https://ampmetropole.fr>Address of the buyer profile: <http://Marchespublics.ampmetropole.fr>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://marchespublics.ampmetropole.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=507925&orgAcronyme=t5y>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://marchespublics.ampmetropole.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=507925&orgAcronyme=t5y>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Métropole

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

service de transport public de voyageurs Marseille St Charles - aéroport Marseille Provence

Reference number: 72240012

II.1.2. Main CPV code

60112000 Public road transport services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

le présent accord-cadre a pour objet des prestations de transports publics de voyageurs sur le territoire métropolitain. Il concerne la desserte de la ligne Marseille St Charles - aéroport. Elle ne possède que les arrêts de départ et d'arrivée sans arrêt intermédiaire dont l'itinéraire est principalement autoroutier avec une dizaine de kilomètres sur voie réservée

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 24 800 000,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

60112000 Public road transport services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRL04 Bouches-du-Rhône

Main site or place of performance: territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence

II.2.4. Description of the procurement

le présent accord-cadre a pour objet des prestations de transports publics de voyageurs sur le territoire métropolitain. Il concerne la desserte de la ligne Marseille St Charles - aéroport. Elle ne possède que les arrêts de départ et d'arrivée sans arrêt intermédiaire dont l'itinéraire est principalement autoroutier avec une dizaine de kilomètres sur voie réservée. Les infrastructures en terminus à St Charles et à l'aéroport sont très bien équipées mais avec des règles d'exploitations strictes. La ligne 91 est en très forte évolution depuis 2015 avec +35% de fréquentation et depuis 2019 plus d'un million de passagers transportés chaque année. Le caractère saisonnier est marqué mais a tendance à s'estomper en raison de l'activité croissante et dynamique de l'aéroport toute l'année. On relève en moyenne 130 000 voyages mensuels d'avril à novembre et 80 000 voyages mensuels de décembre à mars. Des évolutions d'offres et des adaptations pérennes ou temporaires sont très probables, notamment lors d'évènements significatifs (JO, coupe du monde etc...)

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Valeur technique / Weighting: 30

Quality criterion - Name: Valeur environnementale / Weighting: 10

Price - Weighting: 60

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 24 800 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 60

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

- Une lettre de candidature (sur papier libre, DUME ou Dc1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, la désignation du mandataire, ainsi que la répartition des prestations. - une déclaration sur l'honneur (sur papier libre, DUME ou Dc1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou Dc2 transmis en annexe)

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - documents aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les candidats sont tenus d'être régulièrement inscrits au registre des transporteurs publics routier, conformément aux articles R3113-2 et R3113-3 du Code des transports. L'Acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement
Framework agreement with a single operator

In the case of framework agreements, provide justification for any duration exceeding 4 years:
l'Équipement des véhicules exigés par la métropole nécessite une commande spéciale auprès des constructeurs ce qui ne permet pas l'accès à des véhicules d'occasion si des parcs d'occasion venaient à exister. Un marché d'une durée globale de 5 ans correspondant à la durée d'amortissement des autocars neufs

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 07/02/2024 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 8 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 07/02/2024 Local time: 14:00

Place:

date prévisionnelle, séance non publique

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

2029

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

Electronic payment will be used

VI.3. Additional information

il s'agit d'un accord-cadre de services. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec un opérateur économique. L'Accord-Cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Les modalités d'émission des bons de commande figurent au Ccap. La recevabilité des candidatures est examinée en application des articles R. 2144-1 et suivants du code de la commande publique. Les candidats doivent disposer de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public. Ces conditions sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants :- prix : 60 %- valeur technique - adéquation de l'organisation de l'exploitation et du personnel affecté à la ligne : 30 % Valeur environnementale - âge moyen du parc transitoire affecté à la ligne : 10%

les notes de chacun des critères (prix, valeur technique et valeur environnementale) seront, par défaut, établies au centième. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum de 8 000 000 euro(s) HT euros HT et un montant maximum de 50 000 000 euros HT sur la durée totale de l'accord-cadre (5 ans). Le présent accord-cadre n'est pas reconductible conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, en cas de transmissions successives de plis, seul le dernier pli reçu sera analysé par l'acheteur. En effet, quelle que soit la nature des transmissions successives, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis. Par conséquent, le dernier pli reçu par l'acheteur devra comporter l'ensemble des pièces de la candidature et de l'offre exigées par le présent règlement de consultation :- les éléments relatifs à la candidature sont listés à l'article "Pièces de la candidature" du présent règlement de consultation ; - les éléments relatifs à l'offre sont listés à l'article "Pièces de l'offre" du présent règlement de consultation. la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite utiliser sa commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion socio-professionnelle. La démarche d'insertion, prévue et détaillée dans le CCAP, constitue une condition d'exécution du marché en application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique. la convention collective nationale des transports routiers et des activités connexes aux transports détermine les catégories de personnes visées et précise les conditions de leur transfert. le détail et les caractéristiques du personnel à reprendre figurent en annexe 1 du Rc. Pour information, l'actuel marché comporte 34 salariés représentant une masse salariale mensuelle de 929 753,63 euros

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: tribunal administratif de Marseille
Postal address: 31 rue Jean-François Leca
Town: Marseille
Postal code: 13002
Country: France
E-mail: greffe.ta-marseille@juradm.fr
Telephone: +33 491134813
Fax: +33 491811387
Internet address: <https://marseille.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: comité consultatif interrégional de règlement amiable
Postal address: place Félix Baret
Town: Marseille
Postal code: 13282
Country: France
Telephone: +33 484354000
Internet address: <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:
le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours :- un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants,

et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne, no 358994)

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: greffe du Tribunal administratif de Marseille

Postal address: 31 rue Jean-François Leca

Town: Marseille

Postal code: 13282

Country: France

E-mail: greffe.ta-marseille@juradm.fr

Telephone: +33 484354000

Fax: +33 491811387

Internet address: <https://marseille.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

04/01/2024